



### Un proche aidant et un vaccin pour Noël

Les proches aidants jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement et le soutien de milliers de personnes au Québec. Or, depuis le début de la pandémie, des gestionnaires et certains professionnels de la santé les perçoivent comme des corps étrangers qu'il faut garder hors des murs des centres hospitaliers, des CHSLD, des résidences pour personnes âgées, des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.

Nous voulons rappeler aux gestionnaires d'établissements et aux équipes médicales de respecter les directives ministérielles permettant aux proches aidants de visiter et soutenir leurs proches. Leur présence sera plus importante encore en cette période des Fêtes alors que les réceptions et rassemblements sont interdits.

#### DES CAS SUR LE TERRAIN

Depuis quelques semaines, nous assistons à l'apparition de restrictions et de barrières à l'accès des proches aidants dans plusieurs centres hospitaliers. En dépit des directives nationales, les gestionnaires et les équipes de soins empêchent leur présence ou leurs visites et plusieurs proches aidants doivent se battre avec les administrations locales pour faire respecter leurs droits.

Des situations similaires sont vécues dans les centres d'hébergement, dans les ressources intermédiaires, ainsi que dans les ressources de type familial. Lors d'éclosions, on applique aux proches aidants l'interdiction pour les visiteurs, alors que la directive du ministère stipule que les proches aidants, eux continuent d'avoir accès.

Les difficultés pour les proches aidants se poursuivent même après avoir franchi les portes des établissements de soins et d'hébergement. Ils doivent composer avec la méfiance, et parfois même l'hostilité, des employés et des professionnels de la santé, comme si la présence du proche aidant constituait un risque et des obstacles à leur travail. Les proches aidants se voient refuser l'accompagnement lors de rendez-vous et doivent composer avec plusieurs obstacles administratifs pour justifier leur présence.

Alors que la situation dans les CHSLD et les ressources intermédiaires ou de type familial demeure préoccupante, il faut éviter de revenir aux interdictions de présence de proches aidants avec les effets connus et documentés sur l'anxiété des personnes hébergées, sur leur sécurité et sur leur état de santé général, sans compter le maintien des soins personnels nécessaires.

Les règles ministérielles sont claires et diffusées auprès de l'ensemble des gestionnaires des CISSS et CIUSSS. Alors, pourquoi leur application est-elle arbitraire?

#### CONSCIENTS ET PRÉSENTS POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les proches aidants sont très conscients des effets de la COVID sur les personnes vulnérables. Nombre d'entre eux n'ont pu accompagner leurs proches pendant la première vague et ont été témoins du décès de patients et résidents. Ils portent une attention particulière aux mesures de prévention des infections et appliquent les directives de santé publique. Par conséquent, nous nous expliquons mal pourquoi les proches aidants subissent les effets de décisions locales contraires aux directives nationales.

L'Organisation mondiale de la santé définit la santé « comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Or, le zèle sanitaire à géométrie variable de certains établissements, qui focalisent uniquement sur les cas d'infections, va à l'encontre de cet équilibre et aura des conséquences sur la santé mentale et même physique des personnes les plus vulnérables.

Certes, les cas d'aînés qui décompensent, de résidents dépourvus de point de repère dans leur parcours de soins ou de personnes vulnérables privées de services de réconfort ne font pas l'objet d'un bilan quotidien comme c'est le cas pour les infections ou les hospitalisations, mais ils ne sont pas moins graves. Avec le temps des Fêtes, les risques que ces épisodes se reproduisent et que l'on assiste à un dépérissement des personnes vulnérables seront encore plus grands si nos établissements continuent à garder les proches aidants hors de leurs murs.

### **DES VACCINS POUR LES PROCHES AIDANTS**

En raison de leur rôle et de leur proximité avec les personnes les plus vulnérables, la santé publique devrait inclure les proches aidants parmi les populations à prioriser pour la vaccination. En étant protégés contre la COVID, ces derniers pourront continuer à jouer pleinement leur rôle. Cela serait le plus beau cadeau de Noël à offrir à ces milliers de personnes qui ont fait le choix de soutenir et d'accompagner un proche en dépit d'une pandémie.

Les proches aidants sont des partenaires soucieux des mesures sanitaires. Ils voient les efforts consentis par les professionnels de la santé au cœur de la lutte contre la COVID. Mais les proches aidants apportent aussi une contribution significative en offrant réconfort, accompagnement et aide dans un contexte où le manque de ressources humaines se fait sentir. La première vague de la pandémie a bien montré que leur interdire d'accès fut une grave erreur. Appliquons les leçons apprises et laissons-les nous aider.

### **POUR LE COLLECTIF ACTION COVID\***

Pauline Gervais, présidente

Dr. Réjean Hébert, porte-parole

\* Le Collectif Action COVID regroupe des organismes de toutes tailles, des associations, des ordres professionnels et des acteurs nationaux offrant des services et des soins variés à la population québécoise ainsi que des experts ayant une connaissance pointue du réseau de la santé et des services sociaux. Le Collectif représente plus d'un million de personnes <https://collectifcovid.org/>